

# Evolution du règlement sucre

---

Tous les bassins betteraviers sont  
concernés

**Point presse**  
**16 octobre 2007**



# Évolution de la production UE

<b>Bilan sucre (quota et hors quota) UE 25 AVANT REFORME</b>	
<b>Ressources (Mt)</b>	<b>Utilisations (Mt)</b>
<b>Production : 20</b> <b>Quota : 17,2</b> <b>Hors quota : 2,8</b>	<b>Consommation : 16,2</b>
<b>Importations : 2.2</b>	<b>Exportations : 6</b>
<b>Total : 22,2</b>	<b>Total : 22,2</b>

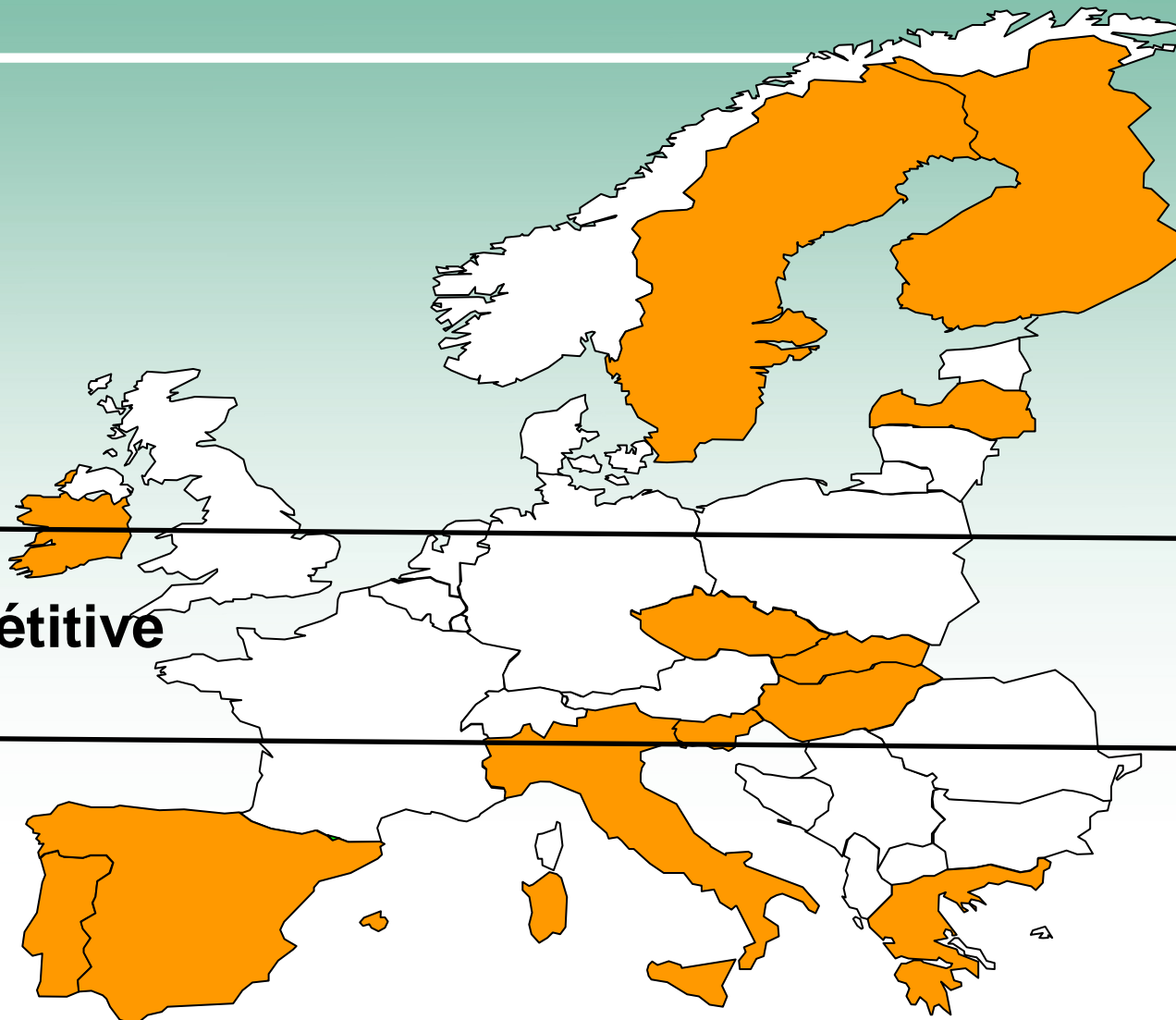
<b>Bilan sucre (quota) UE 27 APRES REFORME – horizon 2010</b>	
<b>Ressources (Mt)</b>	<b>Utilisations (Mt)</b>
<b>Production : 12,5</b>	<b>Consommation : 16,5</b>
<b>Importations : 4</b>	<b>Exportations : 0</b>
<b>Total : 16,5</b>	<b>Total : 16,5</b>

# Bilan des abandons 06/07 et 07/08

**Zone Nord**  
**0,4 Mt sucre**

**Zone la plus compétitive**  
**0,3 Mt sucre**

**Zone Sud**  
**1,1 Mt sucre**



# Objectif de la Commission

---

- **Diminuer la production de** **5 à 6 Mt**

Abandons 2006/07  
et 2007/08 - 1,8 Mt

Reste une différence de **3 à 4 Mt**

**La Commission souhaite que les abandons  
2008 portent sur ces 3,8 Mt**

# Comment diminuer la production de 3,8Mt ?

---

- **Abandons complémentaires des pays les moins compétitifs** - 0,5 à 1Mt
- **Abandons initiative planteurs et fabricants** - 2 Mt  
(équivalent à 13.5% du quota pour la France)

**Reste une différence de 0,8 à 1,3Mt  
soit 5 % à 10% du quota restant**

# Les principaux éléments du plan – Aide Planteurs

- **Réévaluation de l'aide planteurs et fabricants:  
35 €/t de betteraves en plus pour les planteurs**

Indemnités planteurs:

<b>Campagne 2008/09</b>	Non fermeture d'usine	Fermeture d'usine
Top Up planteur (a)	35€/t	35€/t
10% de l'aide de l'industriel (b)*	3,2€/t	9,2€/t
Aide planteur totale (€/t de sucre) (c) = (a) + (b)	38,2€/t de betterave du quota	44,2€/t de betterave du quota

**Par contre en 2009/10, l'indemnité s'établira de 3 à 7€/t**

\* Une petite partie de ces 3,2 à 9,2€ sera attribuée aux entrepreneurs de travaux agricoles.

# Les principaux éléments du plan – initiative planteur (1)

---

- **Possibilité d'une initiative planteur dans la restructuration**

- Des planteurs volontaires peuvent décider d'abandonner des droits betteraviers, le quota sucre correspondant aux droits du planteur étant alors automatiquement supprimé.

- Les abandons à l'initiative des planteurs sont limités en volume à 10% des quotas de chaque entreprise.

- Les abandons partiels par les planteurs sont possibles.

# Les principaux éléments du plan- initiative planteur (2)

---

- Si le fabricant décide d'abandonner plus de quota que les quotas proposés à l'abandon par les planteurs dans le cadre de l'initiative planteur, il « reprend la main ».

Les demandes d'abandons des planteurs ne seront donc que des souhaits

# Les principaux éléments du plan- initiative planteur (3)

---

- Du 30 octobre au 30 novembre 2007
- Fax à renvoyer par le planteur à l'ONIGC
- Demande d'abandon total ou partiel
- Les demandes dans ce cadre ne pourront être retenues au-delà de 10% du quota sucre de l'entreprise
- 1<sup>er</sup> arrivé / 1<sup>er</sup> servi

# **Les principaux éléments du plan – Concertation planteurs / fabricant (1)**

---

- **Pour demander à bénéficier de l'aide à la restructuration au plus tard le 31 janvier 2008, les fabricants doivent présenter un plan de restructuration établi en concertation avec les représentants des planteurs de betteraves dans le cadre de l'accord interprofessionnel**
- **Consultation menée entre la CGB et chacune des entreprises sucrières**

# Les principaux éléments du plan- Concertation planteurs / fabricant (2)

---

- **La consultation est établie sur la base :**
  - de 20 jours maximum de consultation,
  - d'au minimum 2 réunions,
  - d'un ordre du jour précis,
  - de comptes-rendus transmis au CIPS et à l'administration.

# Les principaux éléments du plan - calendrier

---

- **Deux phases d'abandon pour les fabricants :**

- d'ici le 31 janvier 2008 et
- du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2008

# Les principaux éléments du plan – coupe finale

---

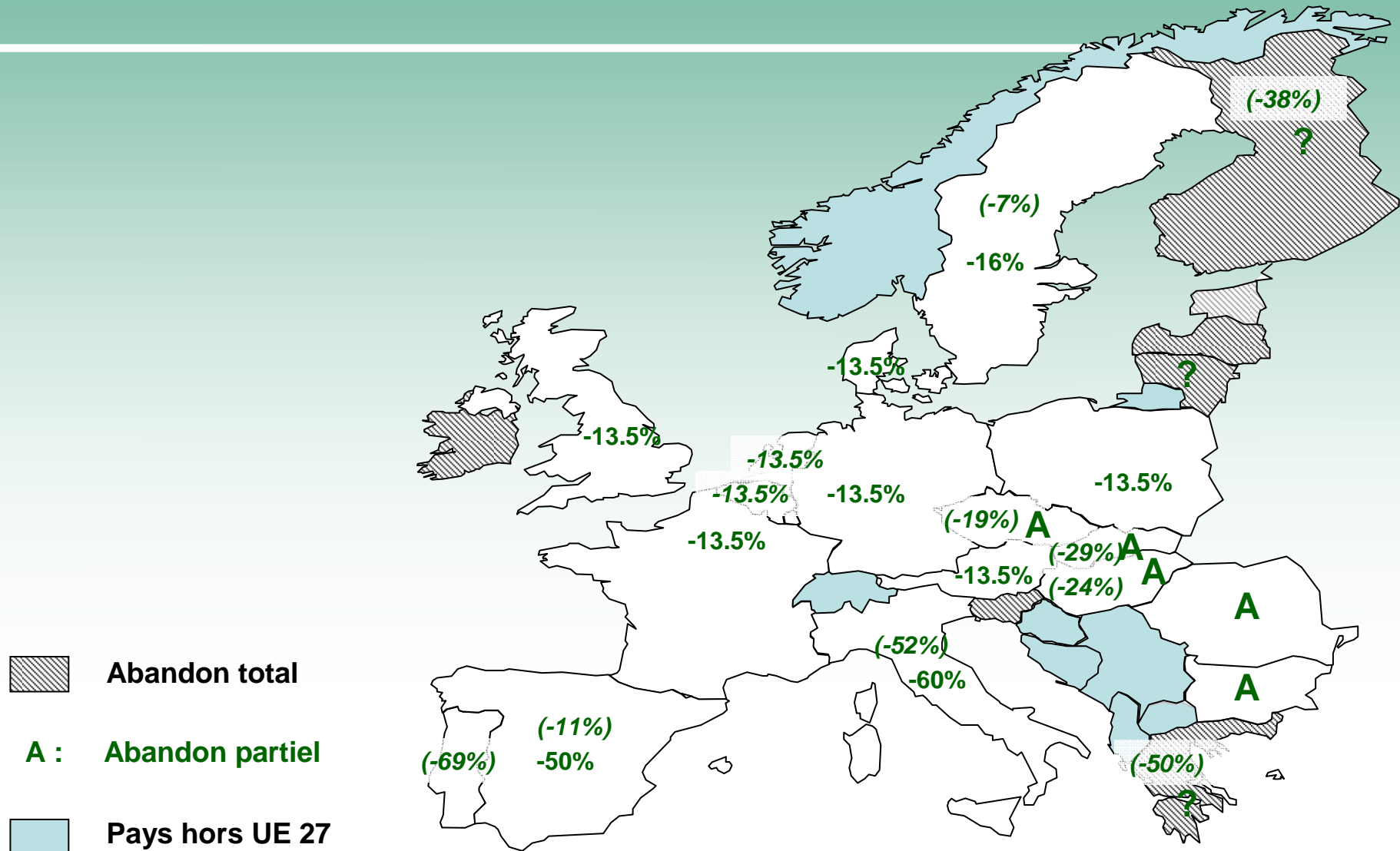
- **Coupe finale de quota en 2010 déterminée et appliquée au niveau de chaque entreprise, (tenant compte des abandons de quota).  
Elle sera annoncée à chaque entreprise début février 2008.**

# Les principaux éléments du plan – retrait préventif

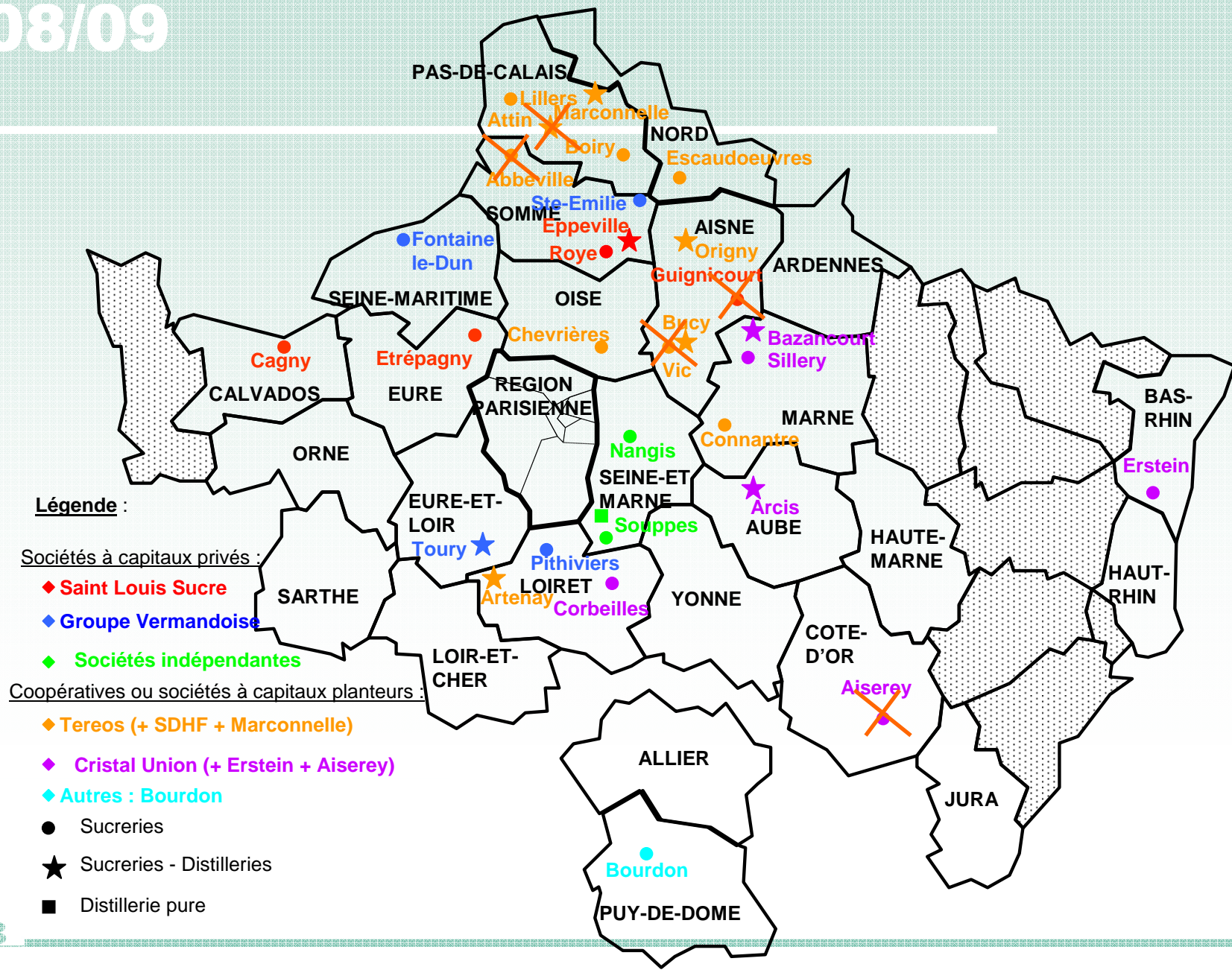
---

- **Retrait préventif maintenu jusqu'en 2015, (possibilité d'ajuster les semis en cas d'excédent de sucre)**

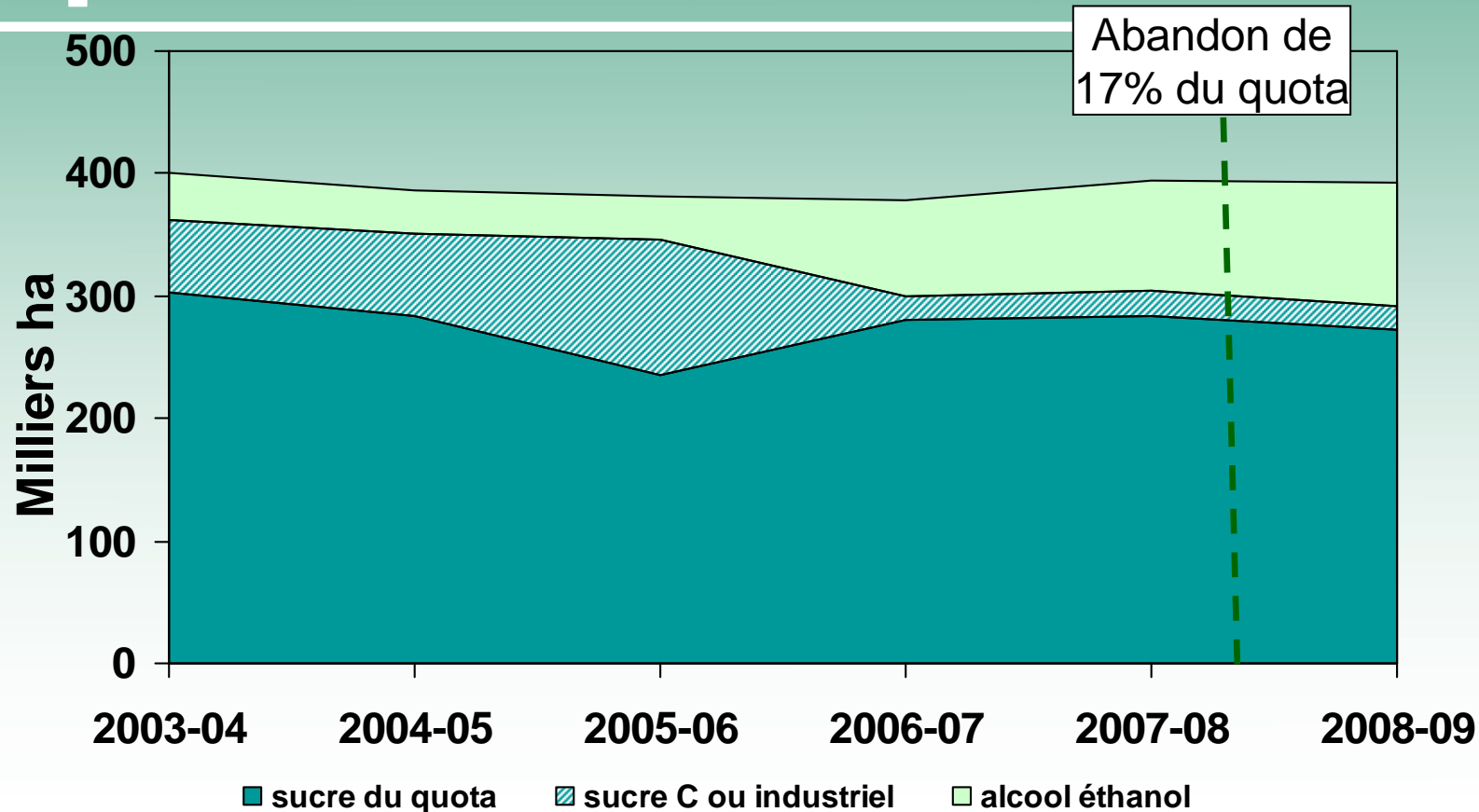
# La nouvelle carte sucrière



# Les usines qui pourraient fermer en 2008/09



# Conséquences en France : impact sur les surfaces



Au niveau global français, avec une diminution de 17% du quota en 2008/09, les surfaces totales resteront constantes, mais avec une grande disparité entre les bassins et les planteurs

# Entreprises de Travaux Agricoles

---

- Réglementairement 10% de l'aide versée au fabricant doit revenir aux planteurs et aux entrepreneurs de travaux
- ETA à dédommager pour la perte de chiffre d'affaires et la perte de valeur de machines spécialisées
- Évolution très contrastée de l'activité des ETA en 2008 selon les bassins (niveau des abandons de quota sucre ; développement de l'éthanol...)
- Négociations en cours

# Préférence communautaire

---

**Les négociateurs européens doivent maintenir la préférence communautaire en respectant des règles d'origine plus strictes (en cours de discussion à Bruxelles) dans le cadre des accords commerciaux, tant au niveau des ACP (Afrique- Caraïbes- Pacifique) et PMA avec les Accords de Partenariat Économique qu'au niveau de l'OMC (Organisation mondiale du commerce)**